

ARRETE DU MAIRE

n° ARR2024/264

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT A
L'OCCASION DE LA 8EME ETAPE DU TOUR DE FRANCE FEMMES
2024**

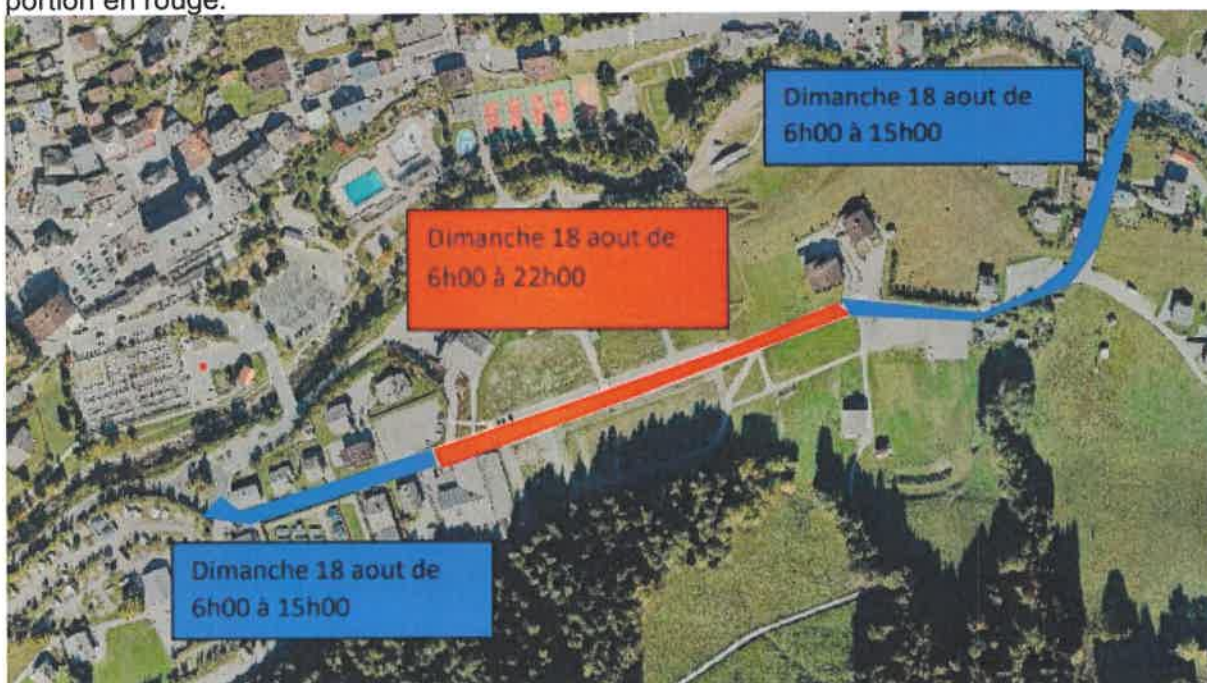
Le Maire de la Commune du Grand-Bornand,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122.24, L.2212-1, L.2213-1 et suivants ;
- Vu l'article R.411-8 du Code de la Route ;
- Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation lors de l'étape n°8 du Tour de France Femmes le 18 août 2024 ;
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures propres à assurer la sécurité des personnes, le bon ordre, la commodité de la circulation et du stationnement des véhicules à l'occasion de l'accueil de l'arrivée de la 8^{ème} étape du Tour de France Femmes ;

ARRETE

ARTICLE 1

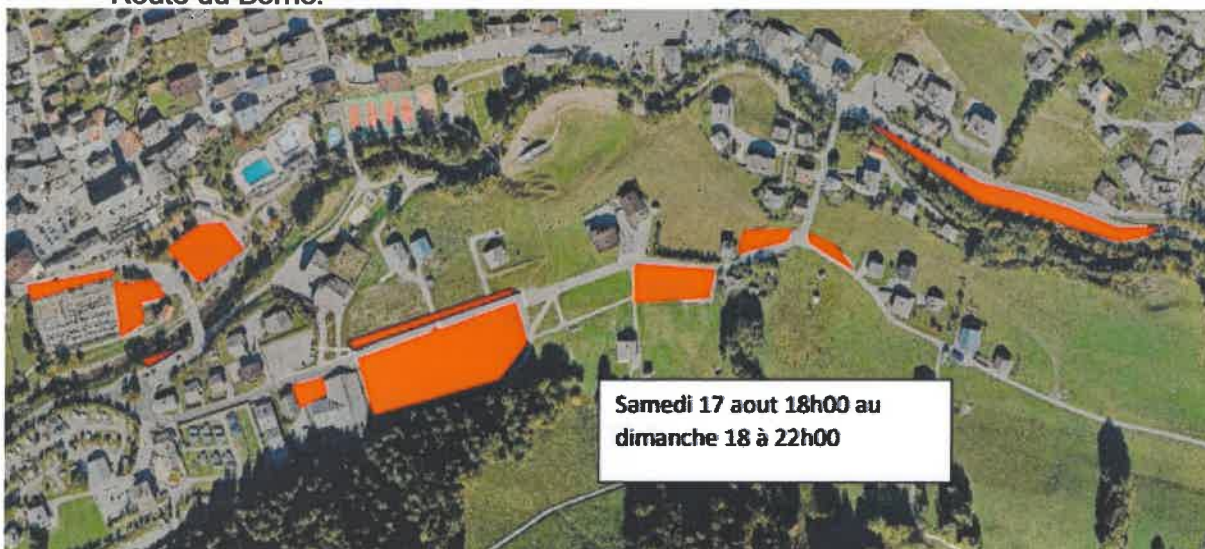
La circulation sera interdite à tout véhicule sauf ceux accrédité par ASO, véhicules de secours, véhicules des forces de l'ordre et des services techniques le dimanche 18 août 2024 sur la route de la patinoire de 6h à 15h sur la portion en bleue et de 6h à 22h sur la portion en rouge.



ARTICLE 2

Le stationnement sera interdit du samedi 17 août 2024 à 18h au dimanche 18 août 2024 à 22h sur les parkings suivant (en rouge sur le plan) :

- Tardevant,
- Terret,
- La Source,
- Biathlon,
- Patinoire,
- Piscine,
- Cimetiere,
- Route du Borne.



ARTICLE 3

Le stationnement sera interdit le long de la route des Pochons sur la portion en rouge sur le plan.



ARTICLE 4

Une signalisation appropriée sera mise en place à l'effet d'appliquer les présentes dispositions.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le Major Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes,
- Monsieur le Responsable des Transports au sein de la CCVT,
- Monsieur le Responsable du Centre de Secours du Grand-Bornand,
- Monsieur le Directeur de la SAEM les Remontées Mécaniques du Grand-Bornand,
- Madame la Directrice de la SAEM le Grand-Bornand Tourisme,
- Monsieur le Commissaire Général d'ASO,
- Monsieur le Responsable du Service de Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Madame la Directrice Générale des Services.

Fait au Grand-Bornand, le 01/08/2024

Le Maire,
André PERRILLAT-AMEDE



